

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 07 février 2024

Délibération n°DE\_2024\_02\_002

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 17 dont 1 suppléant

RF  
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/02/2024  
055-200088961-20240207-DE\_2024\_02\_002-DE

*L'an deux mille vingt-quatre et le sept février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 31 janvier 2024, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Philippe CHARDIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Marie ADDENET est désigné secrétaire de séance.

### **7.5 - Subvention d'ingénierie Leader 2023 du GAL du Pays de Verdun**

VU les délibérations DE-2023-03-007 du 8 mars et DE-2023-07-006 du 5 juillet 2023 relative à la demande de subvention d'ingénierie Leader du GAL du Pays de Verdun pour l'année 2023,

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Dans le cadre de la validation budgétaire pour l'année 2023, et selon les termes de la convention tripartite Leader en date du 19 janvier 2017 et notamment en lien avec l'annexe 2.1 « maquette financière » une enveloppe est consacrée à l'animation, gestion et évaluation du Groupe d'Action Locale, pour la période 2014-2020 soit 20% de l'enveloppe globale.

Le personnel chargé de l'animation du programme relève de la responsabilité administrative et financière du PETR du Pays de Verdun depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Il était auparavant rattaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, qui portait par convention avec les autres EPCI, l'ensemble des actions transversales du Pays de Verdun.

Deux agents sont affectés à temps plein sur le programme et travaillent parallèlement à la clôture de la programmation LEADER 2014-2022 et au lancement de la programmation LEADER 2023-2027.

La présente délibération ajuste celles prises en mars et juillet derniers. Cette demande porte sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour les postes de gestionnaire et d'animatrice répartis comme suit :

- Gestionnaire LEADER :
  - Du 01/01/2023 au 31/03/2023 : 1 ETP sur LEADER 2014-2022
  - Du 01/04/2023 au 31/12/2023 : 0,8 ETP sur LEADER 2014-2022
- Animatrice LEADER :
  - Du 01/01/2023 au 31/03/2023 : 1 ETP sur LEADER 2014-2022
  - Du 01/04/2023 au 31/12/2023 : 0,6 ETP sur LEADER 2014-2022

Le complément d'ETP des agents pour la programmation LEADER 2023-2027 sera sollicité par ailleurs.

Le dispositif LEADER permet un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents, les frais de déplacements et de formations selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
1 ETP sur 3 mois puis 0,8 ETP Cécile BAUD Gestionnaire Leader	32 858.15 €	LEADER (66,8 %)	42 357.88 €
1 ETP sur 3 mois puis 0,6 ETP Lorraine CAILLAS Animatrice Leader	30 527.90 €	Pays de Verdun (33,2 %)	21 028.17 €
TOTAL	63 386.05 €	TOTAL	63 386.05 €

Pour permettre cet accompagnement de l'ingénierie Leader du PETR, il vous est demandé de valider le plan de financement ci-dessus, d'engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées, d'autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**ENGAGE** la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

